

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA RENTRÉE

Le Parlement effectue sa rentrée. Jamais, on peut le dire, rentrée se présenta dans des conditions plus pacifiques.

Si l'on se rappelle les attaques violentes dirigées contre le gouvernement avant la séparation des Chambres, les menaces à ce ministère que l'opposition représentait comme prêt à succomber, il est permis aux républicains de gauche d'éprouver quelque satisfaction devant l'impuissance de leurs adversaires. Cette impuissance n'éclatelle pas, en effet, d'une façon absolue ?

Sans doute, nous allons revoir les interpellateurs du centre et de la droite tenter quelques manœuvres contre le ministère, mais ils semblent manquer totalement de confiance. Ils se sentent vaincus d'avance. On interpelle... pour la galerie, avec la conviction de ne pouvoir rien contre ce ministère, de plus en plus sûr de la majorité. Les plus optimistes, parmi les adversaires de M. Combes, veulent bien lui concéder encore au moins trois bons mois d'existence. Ils savent que tous leurs efforts se briseront contre la volonté de la majorité de ne se prêter à aucune manœuvre d'obstination et de voter en temps utile le prochain budget.

M. Combes dans son récent discours de Clermont-Ferrand a promis de s'employer à éviter le vote de ces douzièmes provisoires, que les adversaires de la République exploitent avec tant de perfidie. Avant toutes choses, si l'on veut pouvoir travailler utilement à l'accomplissement des réformes promises, il importe, en effet, d'en finir avec la loi de finances. C'est un résultat qui, depuis bien longtemps, n'a pu être atteint ; mais cette année, les républicains disposent d'une majorité assez compacte pour pouvoir l'obtenir. Nous ne serons donc dupe d'aucune surenchère. En éternisant la discussion de la loi de finances, on en arrive à ne point pouvoir disposer d'un temps suffisant pour l'examen des multiples réformes qui sollicitent l'attention du législateur. C'est une méthode de travail désastreuse ; il faut en changer.

Le budget voté, nous aurons ensuite de quoi bien employer notre temps. M. Combes nous a tracé un programme d'action qui aura, nous en avons la ferme conviction, l'approbation de la majorité.

Au premier plan, le chef du gouvernement place le vote de la nouvelle loi militaire. Le pays, on peut l'affirmer, attend une réduction de la durée du service. Le Sénat a tracé la voie à suivre. La Chambre ne peut se refuser à sanctionner le vote du Sénat. Ce serait faire faillite à nos engagements, ce serait causer au pays une déception sans égale. Il faut que la loi de deux ans soit devenue une réalité au cours de l'année prochaine.

Ce résultat acquis, poursuivant l'œuvre de laïcisation de l'enseignement que nous avons entreprise, il nous faudra abroger cette loi Falloux dont la Congrégation a su si bien tirer profit. Nous devons également travailler à laïciser les divers servi-

ces publics et nous préoccupons plus particulièrement des œuvres d'assistance.

La République a, à cet égard, ses devoirs à remplir auxquels elle ne saurait plus longtemps se soustraire. La réforme de l'impôt doit également attirer notre sollicitude. Le gouvernement a déposé un projet d'impôt sur le revenu, il faut que ce projet puisse être discuté avant le prochain budget.

Ce n'est pas, on le voit, la besogne qui va manquer au Parlement.

Nous ne pouvons avoir la prétention de voter au cours de cette législature toutes les réformes qu'il serait utile d'introduire dans notre législation. Nous devons, tout au moins, avoir la volonté d'en réaliser un certain nombre. Ce résultat, il est possible de l'obtenir. La majorité républicaine aura à cœur d'aboutir.

GASTON ARBOUIN.
Député de l'Aube.

Les Souverains Italiens à Paris

Samedi, le roi Victor-Emmanuel s'est rendu à Rambouillet où il a assisté à la chasse organisée en son honneur.

La reine Hélène en compagnie de Mme Loubet a visité le musée du Louvre.

Cinquième journée

La matinée de dimanche a été consacrée à la revue des troupes qui a eu lieu sur le champ de courses de Vincennes.

Malgré le mauvais temps, le spectacle était superbe : le roi, à cheval a parcouru la ligne des troupes et a fort admiré la tenue de nos soldats.

Après la revue, un dîner réunissait les souverains à l'Élysée ; au dessert le roi a porté le toast suivant :

Monsieur le président,

Permettez-moi de vous exprimer la grande satisfaction que j'éprouve, les remerciements que je vous dois pour m'avoir procuré le plaisir d'admirer une partie si importante de l'armée française, par la brillante revue à laquelle je viens d'assister.

En parcourant le front des belles troupes qui m'ont été présentées et en voyant défiler leurs masses, ma pensée ne pouvait se détacher un seul instant de cette noble armée, dans laquelle le patriotisme, la bravoure et la discipline, sont des traditions précieuses qui ne se démentent jamais, et mon cœur battait au souvenir des temps où les soldats français versaient leur sang à côté des soldats italiens, tout en me sentant heureux que les causes qui les ont amenés ensemble sur les champs de bataille aient cessé d'exister et en souhaitant que, désormais les forces militaires des nations servent uniquement à assurer la paix.

Au moment de quitter Paris, je vous renouvelle, monsieur le président, l'expression de ma reconnaissance pour l'accueil qui a été fait à la reine et à moi, et je lève mon verre à votre santé, à la gloire de l'armée française et au bonheur de la France !

M Loubet a répondu en ces termes :

Sire,

Le langage que la vue de nos troupes a inspiré à Votre Majesté ne manquera pas d'aller au cœur de la France. Fière de son armée, convaincue qu'à son abri elle peut tranquillement continuer son labeur opiniâtre et fécond. La France saura gré à Votre Majesté d'avoir évoqué de communs et glorieux souvenirs. Le sang versé pour une même cause par les soldats italiens et français ne doit pas être perdu pour la paix et pour l'union entre nos deux nations.

Sire,

Je vous remercie cordialement de votre visite. Je remercie cordialement Sa Majesté

la reine d'avoir apporté à Paris le rayonnement de sa grâce et de sa bonté, et je boie à la gloire de la belle et vaillante armée italienne et au bonheur de l'Italie.

Le départ

A 3 heures 45, les souverains accompagnés de M. et Mme Loubet se rendent à la gare du quai d'Orsay pour prendre le train qui doit les ramener en Italie.

Une foule immense les salue de vibrantes acclamations.

La reine serre les mains de M^{me} Loubet et du président de la République ; le roi et M. Loubet s'embrassent cordialement.

A 3 h. 45, le train s'ébranle, et les souverains quittent Paris, salués par la foule.

Echange de télégrammes

Avant de quitter la France, le roi d'Italie a adressé au Président de la République le télégramme suivant :

Modane, 6 h. 30 du matin.

Monsieur le président de la République, Paris

Au moment de passer la frontière, je m'empresse de vous exprimer les sentiments de reconnaissance dont nous sommes animés, la reine et moi, pour l'accueil que nous avons reçu à Paris.

Le souvenir des démonstrations chaleureuses qui nous ont été prodiguées est resté profondément gravé dans notre cœur et y sera toujours associé à nos vœux les plus ardents pour la prospérité de la France.

Le président de la République a répondu par un autre télégramme ainsi conçu :

Paris, le 19 octobre, 11 h. 22, matin.

A. S. M. Victor-Emmanuel III, roi d'Italie, à Pise

Je suis profondément touché des sentiments que Votre Majesté m'exprime au moment de rentrer en Italie. La France entière gardera le souvenir des quelques journées pendant lesquelles nous avons eu le bonheur de vous recevoir.

Veillez agréer, en même temps que mes vœux pour la prospérité de votre beau pays, les nouvelles assurances de ma sincère amitié, et présenter à S. M. la reine mes respectueux hommages.

INFORMATIONS

Election législative

AIN. (2^e circonscription de Bourg)

Inscrits, 17.285 ; votants, 14.437

Ont obtenu :

MM. Bozonnet, radical (élu)... 7.684 voix.
Pierre Goujon, rad. min. 6.693 —

Il s'agissait de remplacer M. Herbet, décédé, élu aux élections générales le 27 avril 1902, par 8.481 voix, contre M. Villefranche, républicain qui en avait obtenu 6.460.

Les deux candidats à l'élection d'hier avaient le même programme politique, sauf sur la question de la liberté d'enseignement que M. Bozonnet accepte avec le contrôle de l'Etat sur les établissements libres.

A la Chambre

Le bureau de la Chambre étant élu pour l'année entière, l'assemblée n'aura pas à le renouveler. Toutefois, il y a deux postes de questeurs vacants, auxquels il y aura lieu de pourvoir : ceux de M. Herbet, décédé, et de M. Rivet, élu sénateur.

L'élection ne pourra avoir lieu le jour de la rentrée, car, il faut attendre que l'élection de M. Rivet ait été validée au Luxembourg, et que le nouveau sénateur ait donné sa démission de député.

Le budget

Le rapport général sur le projet de bud-

get de 1904 va être incessamment distribué aux membres de la commission. Nous pouvons donner, dès aujourd'hui, les lignes principales de ce document :

Le montant total des dépenses proposées atteint 3 milliards 567 millions. Les services civils ne prennent pourtant là-dessus que 797 millions et demi. Le reste est absorbé par la dette, 1 milliard 216 millions, la guerre, la marine et les colonies, 1,100 millions ; enfin, par les frais de régie et de perception des impôts, 453 millions et demi, dont 225 millions et demi pour les frais d'exploitation des postes et télégraphes, et 13 millions pour les forêts.

Les réductions opérées par la commission, sur les propositions du gouvernement, s'élèvent à 5.883 836 fr. et représentent la différence entre les économies réalisées, 7.770.206 fr. et les relèvements de crédits 1.886.370 fr.

Ces relèvements se réfèrent pour 426.160 fr. à la dotation du ministère de la guerre.

La commission a, en outre, refusé de faire état de diverses réductions montant à 198.000 fr. sur les crédits affectés aux bourses d'enseignement ; elle a également adopté un crédit de 69.710 fr. devant permettre l'allocation d'indemnités aux agents inférieurs des douanes chargés de famille ; enfin elle a introduit un article abaissant à six années (au lieu de huit) le minimum de stage exigé des instituteurs pour le passage de la troisième à la deuxième classe. Cela coûtera, en 1904, 1.192.500 fr., mais jamais dépense ne fut mieux justifiée.

A signaler ces deux traits saillants du projet : d'une part, toutes les ressources d'emprunt sont rejetées ; d'autre part, les majorations de recettes sont écartées.

Réunion des Délégués de Gauche

La réunion des délégués de gauche qui a eu lieu hier au Palais-Bourbon, a adopté le programme et l'ordre de travaux formulés par le président du conseil dans son discours de Clermont, savoir : discussion du budget, puis examen de la loi militaire.

Quant aux interpellations, l'avis général est conforme à celui du gouvernement, c'est-à-dire que les délégués acceptent la jonction de toutes les interpellations relatives aux congrégations, pour faire une sorte de discussion sur la politique générale, qui précéderait la discussion du budget. C'est M. Léon Bourgeois qui présidera la séance de mardi.

Les délégués de la majorité se sont rendus au ministère de l'intérieur pour conférer avec M. Combes au sujet du débat qui groupera les interpellations sur les congrégations et sur la politique générale.

La rentrée dans les Lycées et Collèges

Le ministère de l'instruction publique vient de recevoir les premiers renseignements sur la rentrée des classes dans les lycées et collèges. En ce qui concerne les lycées de garçons, le nombre des rentrées au 15 octobre 1903 est, sur l'année précédente à pareille époque, en augmentation de 1.290 ; elle est pour Paris de 524. Pour les collèges, l'effectif scolaire a augmenté de 1.335 élèves. Au total, pour l'ensemble des établissements de garçons, l'excédent est de 2 625 élèves sur l'année passée. L'augmentation s'est produite dans toutes les Académies, sauf celles de Bordeaux et Caen, où la différence en moins est de 30 pour Bordeaux et 11 pour Caen, sur l'année dernière. Il convient de dire que les chiffres qui précèdent ne sont pas définitifs, étant donné

que la rentrée pour les petites classes n'est complète qu'en novembre seulement.

L'augmentation a été plus sensible dans les établissements et cours secondaires de jeunes filles, où la population scolaire s'est accrue de 2.700 élèves. C'est dans les Académies de Lille, Toulouse, Montpellier, Aix et Paris que l'augmentation s'est principalement manifestée. Dans une seule Académie celle de Bordeaux, l'effectif scolaire a diminué de quelques unités. Au total, le nombre des inscriptions nouvelles est de 5.325 pour cette année, au lieu de 4.073 pour l'an dernier.

Le Contingent de 1903

La France Militaire publie la répartition entre les diverses armes du contingent de 1903. Ce contingent s'élève à 132.400 hommes.

L'infanterie reçoit en tout 85.983 hommes, la cavalerie 18.200, l'artillerie 19.468, le train des équipages 1.880, les commis et ouvriers d'administration 1.824, les infirmiers 1.125.

Si l'on compare ce chiffre à celui du contingent de l'an dernier, on remarque qu'en 1902 le contingent de trois ans se montait à 154.000 hommes, soit une différence en moins de 22 000 hommes.

PROCHAINEMENT

le « JOURNAL DU LOT »
PARAITRA
SUR 6 COLONNES
et sera composé
EN CARACTÈRES NEUFS

CHRONIQUE LOCALE

Conseil départemental

Le Conseil départemental de l'enseignement primaire s'est réuni le lundi 18 octobre courant à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur diverses affaires dont l'examen lui appartient.

Etaient présents :

MM. Maurellet, président ; Daffas, Feyt, Conseillers généraux ; Mergier, directeur d'Ecole Normale ; Mme Escande, directrice d'Ecole Normale ; MM. Capdeville et Villadiou, inspecteurs primaires ; Mlle Bonnet, MM. Bouyé et Vidal, délégués des instituteurs.

1° Gourdon. — Création d'une école primaire supérieure de filles. — Approuvé.

2° Souillac. — Création d'une école mixte à Bourzollès. — Adopté.

3° Belmont (Bretenoux). — Création d'une école de filles. — Ajourné.

4° Saint-Cirgues. — Création d'un emploi d'adjointe. — adopté.

5° Martel. — Création d'une 3^e année d'études à l'Ecole primaire supérieure. — Adopté.

6° Martel. — Ouverture d'une école privée primaire élémentaire de filles avec pensionnat. — Approuvé.

7° Martel. — Déclaration d'ouverture d'une école privée élémentaire de garçons avec pensionnat. — Approuvé.

8° Lalbenque. — Déclaration d'ouverture d'une école privée élémentaire de filles avec pensionnat. — Approuvé.

9° Douelle. — Déclaration d'ouverture d'une école privée élémentaire de filles avec pensionnat. — Approuvé.

10° Baladou. — Secrétariat de mairie. — Autorisé.

11° Issendolus. — Secrétariat de mairie — Autorisé.

12° Saint-Médard (Catus). — Installation de l'école des filles, projet de construction. — Adopté.

13° Rheillanet. — Construction d'une école de filles. — Approuvé.

14° Payrignac. — Construction d'une école de filles. — Approuvé.

15° Soucirac. — Appropriation de l'école de filles. — Approuvé.

16° Vayrac. — Projet d'appropriation de l'école de garçons. — Approuvé.

17° Les Junies. — Projet d'appropriation d'une école de filles.

18° Catus. — Travaux supplémentaires à l'école de garçons. — Avis favorable.

19° Calvignac. — Travaux supplémentaires au groupe scolaire. — Ajourné.

20° Puy-l'Evêque. — Appropriations scolaires à Puy-l'Evêque et à Martignac. — Ajourné.

21° Milhac. — Construction d'une école mixte avec classe enfantine. — Avis favorable.

22° Dispense de stage. — C. A. P. — Avis favorable.

CAHORS

Rectification

Dans un de ses derniers numéros, la Défense parlant de M. Pagès-Lechesne le présentait comme son ancien collaborateur, au public.

Nous avons reproduit l'information, mais nous l'avons mal interprétée.

M. Pagès-Lechesne, dit la Défense, n'est pas un ancien collaborateur de la Défense, mais de la Croix du Lot.

Dont acte.

Envoi de témoins

Dans son numéro de samedi, le Réveil publiait un entrefilet en réponse à un article paru jeudi dans le Journal du Lot sur le rôle... commercial de la feuille de la rue des Tabacs.

Le dernier paragraphe de l'entrefilet du Réveil contenait une ignoble diffamation à l'adresse de M. Louis Bonnet.

Pensant avoir à faire à un journaliste conscient et responsable de ses écrits, M. Louis Bonnet a adressé à l'auteur de l'article ou au responsable de la saleté, deux de ses amis, MM. Th. Ausset, chevalier de la Légion d'honneur, et Abel Pignères, directeur de l'Union Républicaine, pour demander rétractation des injures ou réparation en cas de refus.

Nos deux amis se sont rendus samedi soir à 5 heures aux bureaux du Réveil, et ont pris contact avec son directeur.

Voici le procès-verbal de cette prise de contact :

Cahors, 17 Octobre 1903.

Mon cher ami,

Vous nous avez chargé de demander à M. Bergon, directeur du Réveil du Lot de retirer les expressions « descendu au rôle abject de mouchard » et de se substituer à un policier » qu'il vous a appliquées dans son numéro d'aujourd'hui.

En cas de refus de sa part nous avons mandat de lui demander de nous mettre en rapport avec deux de ses amis.

Nous nous sommes rendus aux bureaux du Réveil du Lot où M. Bergon nous a répondu : « Je ne rétracte rien et je ne veux déranger personne. Je n'ai rien à rétracter tant que M. Bonnet ne retirera pas ses insinuations. Nous verrons après ».

Dans ces conditions notre mission était terminée.

Veillez agréer, mon cher ami, nos cordiales salutations.

Th. AUSSET,
Chevalier de la Légion d'honneur.

A. PIGNÈRES,
Directeur de l'Union Républicaine.

M. Louis Bonnet a répondu en ces termes à ses deux amis :

Messieurs et chers amis,

C'est donc inutilement que je vous ai dérangés.

Je vous en demande pardon.

Votre mission est terminée et malheureusement si elle n'a pas eu de résultat, c'est parce que j'avais cru vous adresser vers un homme, vers un auteur responsable de saletés publiées dans sa feuille.

Hélas ! je ne vous ai fait prendre contact qu'avec M. Bergon !

Or, à l'instant même, on m'affirme qu'il est de tradition pour lui, de vouloir ignorer ce que c'est qu'une affaire d'honneur.

Dans de telles conditions vous ne pouviez que vous tromper d'adresse en allant au Réveil. Recevez, mes chers amis, l'assurance de mes vifs remerciements et de mes meilleures salutations.

Louis BONNET.

Ainsi donc, il n'y a rien à faire avec l'insulteur qui dans le Réveil, sous un prudent anonymat, observe une tradition... exceptionnelle.

Il n'y a rien à faire avec cet insulteur, parce que le Réveil ne peut se commettre avec nous : c'est en effet chose à remarquer, jamais le Réveil n'a fait l'honneur — car il s'y connaît en honneur — de désigner dans ses colonnes le Journal du Lot et ses collaborateurs, même lorsqu'il em-

prunte nos informations, notamment le compte rendu sténographique du discours de Pelletan à la Halle, compte rendu payé par le Journal du Lot.

Nous sommes de trop basse extraction, paraît-il : aussi haut que nous remontions dans nos archives familiales, nous ne pouvons trouver aucune gloire !... nous sommes vils, innommables, d'accord.

Le Réveil est pur, et ses collaborateurs sont très purs...

Ploutre

Mais le public ne connaît pas, n'entend pas ces raisons-là : le public, l'honnête homme ne comprend que les franches attitudes, n'apprécie que ceux qui ont conscience de leur rôle.

Le Réveil m'a injurié basement : j'ai demandé raison de ses injures au Réveil : il a refusé : le Réveil peut ajouter un titre de plus à son blason !...

Mouchard-Pollicier

Dans une phrase méchamment construite, le Réveil écrit « que je suis descendu au rôle abject de mouchard » et « que je me suis substitué à un policier ». Mieux que tout autre le Réveil sait que ces expressions sont des calomnies.

Plus que tout autre, le Réveil n'aurait pas dû insérer de telles saletés à mon adresse : je les méprise, c'est entendu, mais le mépris est-il ici de circonstance ?

Au Réveil on a le mépris facile.

Nous, nous préférons la sanction brutale. Le Réveil a compris ; il a eu peur.

Eh bien, un mot au sujet de ces expressions de mouchard, de policier.

Le Réveil peut-il affirmer que jamais lui, ne s'est substitué à un policier ; est-il sûr de n'avoir jamais fait œuvre de mouchard ?

Mes amis savent tous que dans cette partie-là je n'ai joué aucun rôle, tandis que si l'on venait à parler d'une histoire de malle, certains du Réveil pourraient se mordre la langue de s'être un jour trop flattés « de faire partie de la police ».

Pourquoi les injures du Réveil

Ces injures me sont adressées parce que le Réveil n'a su rien répondre à mes affirmations au sujet de son rôle douteux dans l'affaire des placards.

J'étais d'autant plus fort dans ma discussion contre la saleté commise contre nous par un confrère — quand j'affirmais que le Réveil aurait voulu conserver l'anonymat dans la publication du factum — que le dimanche vers 3 heures de l'après-midi, le directeur du Réveil se trouvant chez son coiffeur et avisant sur la table des exemplaires du factum, dit : « Tiens, qu'est-ce que c'est que cela ? Ah ! d'où ça peut-il sortir ? Il faut que j'en prenne quelques-uns, c'est intéressant ! »

Est-ce là l'attitude d'un homme qui « a oublié de mettre sa signature au bas d'un travail d'impression ! » selon le joli euphémisme employé par le Réveil pour répondre à notre affirmation que s'il avait signé les quelques derniers exemplaires du factum, c'était par peur de l'administration compétente.

Est-ce dans une telle attitude que le Réveil trouve de la franchise, de la loyauté, du courage ???!

Oh pudeur !

Par la tangente

Le Réveil ne peut donner le change ; nous avons dit ce que nous pensions de l'histoire des décorations. Notre protestation s'adressait simplement à la partie du factum qui relatait les faussetés concernant le Journal du Lot et la réception de Pelletan au Cercle de la Jeunesse laïque.

C'est le Réveil qui ergote, quand il revient sur la question des palmes. Cette question là n'a rien à voir dans la discussion que personnellement nous avons soulevée ; si la distribution des rubans n'a pas été faite au gré des amis occasionnels du Réveil, si ces amis-là et le Réveil en plus n'ont pas été compris dans cette distribution, c'est sans doute que leurs facultés n'étaient peut-être pas assez appréciées ; dans tous les cas, la mauvaise humeur de ces « méconnus » nous indiffère ; notre protestation contre le factum a été écrite parce que nos adversaires voulaient nous faire jouer un mauvais rôle.

On n'est pas dupe

Et le public n'est pas dupe ; il sait où se tiennent ceux qui anonymement injurient ; le public a compris qu'une saleté a été commise et il juge aujourd'hui la loyauté, la

franchise, le courage de ces insulteurs, dont le Réveil vient de nous donner la plus exacte physionomie.

Conclusion

Ainsi donc, c'est bien fini ; après nous avoir lancé la plus vile injure, la plus malpropre diffamation, le Réveil se refuse à toute réparation.

J'avais cru un instant lui donner ainsi une occasion de faire montre de ces sentiments chevaleresques que portaient en leur cœur nos ancêtres...

Je me suis trompé ; au Réveil, il y a dégénérescence.

Je le regrette sincèrement, car à l'avenir, le Réveil sera mal venu de parler de loyauté, de sincérité, de franchise, et surtout de courage.....

Ça, c'est un héritage qu'il ne transmettra pas.

Et maintenant, quoi qu'il en soit, quoi qu'il advienne, puisque au Réveil on ne trouve personne, je mets ici le point final.

Louis BONNET.

Assurance des planteurs de tabac

Monsieur le ministre de l'agriculture vient, sur la demande qui lui en a été faite par M. Rey, député, d'accorder une nouvelle subvention de 1.000 fr. à la caisse d'assurance des planteurs de tabac, ce qui porte à 3.000 fr. le montant du secours qu'il a alloué cette année pour augmenter le fonds de réserve de cette caisse.

Baccalauréat

Ont été déclarés admissibles au baccalauréat moderne (1^{re} partie) les élèves du lycée : Magnol, Abel Miquel, Négrié, Périé, René Vignes.

Tous les élèves de rhétorique du lycée Gambetta sont admissibles.

Félicitations aux élèves et aux professeurs.

Au 7^e

Dimanche soir, vers 5 heures, les officiers et les soldats du 7^e de ligne étaient réunis dans la cour de la caserne pour recevoir le général Tisseyre, commandant en chef du 17^e corps, qui quitte son commandement pour entrer dans le cadre de réserve.

A l'arrivée du général au quartier, les tambours et clairons sonnent et battent aux champs et la musique joue la Marseillaise.

Le général Tisseyre salue les officiers et les troupes auxquels il adresse ses adieux.

A 5 heures et demie la cérémonie avait pris fin.

Les congrégations

Vendredi et samedi, M. Lagardère, commissaire de police à Cahors, s'est transporté à Laburgade, Escamps, Concots, Varaire, Vidailac, Larramière, Lugagnac, Cornus, Tour-de-Faure, les Masseries et Saint-Géry.

Procès-verbal a été dressé contre les sœurs sécularisées de Concots, Varaire et Vidailac, qui continuent à faire la classe.

Des procès verbaux de constat ont été établis pour les établissements de Laburgade, Escamps, Lugagnac, Larramière, Cornus, Tour-de-Faure, Saint-Géry et les Masseries. Quelques-uns sont fermés et dans d'autres les religieuses sont restées, mais ne font pas la classe.

Société agricole et industrielle du Lot

Séance du 17 octobre 1903

Présidence de M. Rey, Président de la Société

Etaient présents : MM. Rey ; Delbreil, Brugalières, Bras, Ichès, Quercy, Viviès, Dalet, Bouyssou, de Fontenilles, Miquel, Crocq, Laporte, Prady, Combes, de Vire, D' Aymard, Cahier.

En l'absence du Secrétaire, M. Ichès est désigné, comme étant le plus jeune des membres présents, pour remplir ces fonctions.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté.

MM Faurie, Ségué, Berbié, Breil, Grimal, Delvit, Ilbert, sont admis à faire partie de la Société.

Il sera donné connaissance à chaque candidat de l'admission dont il vient d'être l'objet.

Demandent à faire partie de la Société : MM. Carlin, Bouyssi, Bédérine et Bach.

Aux termes des statuts, il sera procédé à l'admission de ces membres à la prochaine séance.

M. le Président donne lecture du programme du Concours d'animaux gras qui aura lieu à Cahors le 1^{er} Février 1904. Après un échange d'observations entre divers membres, les différentes parties de ce programme sont successivement adoptées.

M. le Président aborde ensuite la discussion du nouveau Règlement.

A ce sujet, MM. Laporte et de Fontenilles, demandent qu'avant de s'engager dans cette discussion le projet du nouveau Règlement soit imprimé et distribué à tous les membres de la Société.

Après une discussion à laquelle prennent part presque tous les membres, l'assemblée se rallie à la motion de M. le Président qui propose de faire insérer ce projet de Règlement dans le prochain Bulletin qui paraîtra dans les premiers jours de Novembre. En conséquence la discussion du Règlement est renvoyée à la prochaine séance qui aura lieu dans le courant de Décembre.

La Société émet ensuite les vœux suivants : 1^o que l'intégralité des sommes mises par la Banque de France à la disposition du Crédit agricole, ne soit pas détournée de sa destination ; 2^o que les pouvoirs publics fassent appliquer en Algérie, l'unification des tarifs de transport des phosphates, en prenant pour base le barème le moins élevé pratiqué par les différentes Compagnies algériennes.

Après une intéressante communication de M. Delbreil, sur la production de l'aurore-rosé, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Tribunal Correctionnel
Audience du 18 octobre

Le début de l'audience est occupé par les prestations de serment de MM. Célarié Edouard, nommé gendarme à Catus et David Pierre Jules, nommé agent temporaire de l'octroi de Cahors.

— Le sieur Nicouveau Jean, âgé de 72 ans, jardinier sans domicile fixe, dont le casier judiciaire est orné de 36 condamnations, est inculpé du délit de vagabondage et mendicité.

Le tribunal le condamne à un mois de prison.

— Le sieur Depenne Jean, dit Auguste âgé de 42 ans, né à Marmande, dont le casier judiciaire est agrémenté comme celui du précédent de 35 condamnations, s'entend condamner à 4 mois de prison pour outrages publics à la pudeur.

Un disciple de St-Hubert, le sieur Quarante qui avait oublié de se munir d'un permis, est condamné à 25 fr. d'amende.

— Le sieur L... Marcel, âgé de 31 ans, domicilié à Cahors, inculpé d'escroqueries au préjudice de M. Vènes, agent régional de la maison Paris-Nouveautés, est condamné à un mois de prison.

Le tribunal lui fait application de la loi Béranger.

Foire

La foire du 17 octobre a été peu importante.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 30 à 34 francs les 50 kilos; attelages, de 450 à 850 francs la paire.

Porcelets, de 20 à 45 francs la pièce.

Moutons gras, de 65 à 70 c. le kilo; brebis pour l'élevage, de 38 à 43 francs la pièce.

Halle. — Blé en vente, 150 hectolitres, vendus 125, prix moyen 14 fr. 50 l'hectolitre; maïs en vente, 380 hectolitres, vendus 320, prix moyen 10 fr. 50 l'hectolitre; pommes de terre, de 2 à 2 fr. 50 les 80 litres.

Marché. — Volailles grasses, 70 c. le demi-kilo; poulets, 80 c. le demi-kilo; dindons, 60 c. le demi-kilo; lièvres de 0 fr. 90 à 1 fr. le demi-kilo; lapins, 45 c. le demi-kilo; perdreaux, de 1 fr. 25 à 2 francs pièce; œufs, 1 fr. 05 la douzaine.

Arrondissement de Cahors

LUZÉCH. — On nous écrit :

Nous venons d'apprendre que notre distingué compatriote M. Adrien Pendaries de Parnac, ancien élève du Lycée de Cahors Ingénieur des Ponts et Chaussées à Chambéry, vient d'être appelé, à dater du premier novembre prochain, à la direction du service municipal de la ville de Toulouse.

M. Pendaries a été chargé pendant douze années d'un important service dans la Savoie où il s'est attiré l'estime et la sympathie de tous ceux qui l'ont approché. Le conseil général lui a même adressé à plusieurs reprises des félicitations pour les études et travaux qu'il a fait exécuter dans ce département.

Orphelin à 16 ans, M. Pendaries est arrivé par son seul travail à la haute situation qu'il occupe.

Républicain d'avant-garde, sa place était toute marquée à la tête de cet important service où il apportera, nous en sommes convaincus, de sérieuses améliorations.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette nomination dont la population de Toulouse n'aura qu'à se féliciter.

DURAVEL. — Foire.

Porcs gras, de 42 à 44 fr. les 50 kilos.

Oies, de 9 à 15 fr. la paire.

Canards, de 4 à 6 fr. id.

Poules, de 3 à 4 fr. id.

Lièvres, 5 fr. l'un.

SAUZET. — Conférence agricole. — M.

Querey, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Sauzet, le samedi 24 octobre courant, à huit heures du soir.

Sujet de la conférence : Associations agricoles et soins à donner aux vins.

MAUROUX. — Ces jours derniers, un violent incendie s'est déclaré à la maison de M. Philip, au Vert. Grâce aux secours on a pu sortir le coffre-fort et quelque peu de linge ainsi que le vin qui se trouvait sous une voute. Tout le maïs ainsi qu'une grande partie du blé a été dévoré.

On ignore les causes du sinistre, mais on croit qu'une main criminelle n'est pas étrangère à ce méfait.

Les pertes peuvent être évaluées à 20.000 fr. l'immeuble n'était pas assuré.

PRAYSSAC. — Foire.

Bœufs gras, 33 fr. les 50 kilos.

Cours ordinaire sur les attelages.

Porcs gras, de 44 à 48 fr. les 50 kilos, autres, de 45 à 70 fr. l'un.

Porcelets de lait, de 15 à 40 fr. l'un.

Moutons gras, 70 cent. le kilo, autres, de 15 à 30 fr. l'un.

Oies, de 10 à 15 fr. la paire.

Canards, de 3 à 6,50 id.

Poules, de 4 à 5 fr. id.

Poulets, de 2 à 3 fr. id.

Lapins domestiques, 30 cent. la livre.

Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.

Blé, 12 fr. les 4/5.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Chambre des avoués. —

Voici la composition de la Chambre des avoués de l'arrondissement de Figeac, pour l'année judiciaire 1903-1904 :

Président, M. Fontanges; syndic, M. Loubet; rapporteur, M. Bousquet-Ponté; trésorier, M. Seguy; secrétaire, M. Serindou.

Postes et Télégraphes. — Par arrêté préfectoral en date du 19 octobre 1903 ont été nommés : facteur de ville à Figeac M. Bayle Jean en remplacement de M. Dilhac décédé; facteur rural à Figeac, M. Danguiral Raymond, en remplacement de M. Bayle nommé facteur de ville.

Avec 3 boîtes. — Doullens (Somme), le 27 mars 1902. Les excellentes Pilules Suisses m'ont radicalement guéri de douleurs d'estomac et d'une constipation opiniâtre. Il a suffi de 3 boîtes pour obtenir ce résultat. PERRIN David. (Sig. lég.)

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Réunion d'huissiers. —

Les huissiers de notre arrondissement, réunis en assemblée générale annuelle, ont constitué comme il suit leur chambre de discipline pour l'année judiciaire 1903-1904.

Sindic, M. Bourges, trésorier, M. l'ouvert, secrétaire, M. Chanut, rapporteur M. Bouat membre, M. Pinsac.

Incendie. — Lundi soir, vers huit heures, le feu a pris subitement dans le grenier de la maison habitée par M. Lacoste, avoué, située sur le tour de ville et appartenant à la Vve Blatty.

En un clin d'œil toute la toiture a été littéralement embrasée.

Les pompiers ont pu préserver les maisons voisines.

M. Lacoste rentrait de la classe et était occupé à souper avec quelques amis.

On ignore encore les causes réelles de l'incendie.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

SOUILLAC. — Cours complémentaire.

— Par suite de la création d'un quatrième poste d'adjointe à notre école laïque de filles, une des classes se fera à la mairie, dans la salle des séances de la Société de secours mutuels, en attendant que les travaux à exécuter à cette école en vue de son agrandissement soient terminés.

Bal de la classe. — Les jeunes gens de la classe de 1902 organisent un bal public qui aura lieu sur une de nos places.

BULLETIN FINANCIER

Les allures du marché ne se sont pas sensiblement modifiées, elles demeurent plutôt hésitantes notamment sur les fonds d'Etats.

On a reparlé de l'Extrême Orient sur des bruits venant de Berlin, appuyés par des ordres de vente.

Le 3 0/0 qui finissait samedi à 96,77 reste à 96,72; l'amortissable cote 97,40.

Le Crédit Foncier se traite à 672; le Crédit Lyonnais à 1102.

Pas de changement dans la tenue de nos chemins.

Le Lyon finit à 1414; le Midi à 1148; le Nord à 1806 et l'Orléans à 1470.

Le Suez en hausse de 20 fr. clôture à 3960. L'Extérieure baisse à 90,97; l'Italien cote 103,25; le Portugais à 32,02.

Le Russe 3 0/0 1891 est à 84.

Le Turc D cote 33,30; le Turc nouveau à 38,57 et la Banque Ottomane, 589.

Usages Locaux
EN VIGUEUR
DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT

En vente à l'imprimerie du Journal du Lot, 1 rue des Capucins, à Cahors.

Prix : 1 fr. — Franco par la poste 1 fr. 25

ON DEMANDE
des Ouvriers des deux sexes
chez M. FARGE
FABRICANT DE MALLES A CAHORS
ON EST PAYÉ DE SUITE

Eviter les Contrefaçons
CHOCOLAT
MENIER
Exiger le véritable Nom

La Belle Émouleuse

PAR G. VAUDAN

X

Révélation

Comme si tu n'étais pas, aussi bien que moi au courant de ce qui se passe.

Mariette se sentait devenir pâle, affreusement pâle et il lui semblait qu'on remuait en tous sens un fer rouge dans son sein; elle eut cependant la force d'écouter jusqu'au bout d'entendre cette révélation dont chaque mot lui broyait l'âme.

Le fils Moronde ajouta :

— Parbleu ! C'est bien simple ! Le bruit court que M. Félix épouse une riche héritière de Clermont, la fille d'un confiseur de la rue des Gras... Son nom... Que diable, on m'avait bien dit son nom...

— Claire Dufaux, une des plus jolies et des plus riches filles de la ville, dit Francisca, en ponctuant sur chacun des mots qu'elle prononçait et en jetant à la dérobée un regard aigu comme la pointe d'un stylet sur Mariette qui émettait d'un geste machinal, inconscient,

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

son pain sur la table.

— Ça, c'est pas bête, conclut le vieux Moronde en bourant de tabac sa pipe de bruyère; ça, c'est pas bête !

Tout de même, ces bourgeois, ça vous a un chic spécial pour arranger une affaire embrouillée.

Je te donne mon fils, tu me donnes des écus avec ta fille et ni vu ni connu, ça y est ! Les pauvres diables n'ont pas cette veine; la misère se marie avec la misère et puis... va comme je te pousse.

— C'est simple comme bonjour, fit Francisca, car enfin on ne voit plus des rois épouser des bergères.

— Alors le mariage est décidé ?...

— Que oui. D'ailleurs les deux... amoureux se connaissent, ils se sont vus, ils ont dansé ensemble, ici, à Thiers, au bal du cercle l'hiver dernier.

Mariette n'écoutait plus, ne voulait plus rien entendre.

Elle s'était levée et était allée s'accouder sur le bord de la fenêtre, mais elle avait beau concentrer toute son attention sur les quelques enfants qui s'amusaient, sous ses yeux, sur la place aux Arbres, chacune des paroles que prononçait Francisca pénétrait en elle, meurtrissant son pauvre cœur, brisant ses illusions, démolissant à grands coups son rêve dont la singulière folie lui apparaissait maintenant dans l'épouvante de la réalité brutale.

Où, l'évidence de faits, obscurs tout à l'heure, sautait à ses yeux.

Maintenant, elle comprenait pourquoi Félix

voulait l'éloigner de lui, la faire partir de Thiers

Elle était un obstacle à ces projets de mariage dont tout le monde parlait et qu'elle était la seule à ne pas connaître.

Était-ce possible ?

Cet homme qu'elle avait cru franc et loyal au contraire de ses semblables, n'avait rien qui le distinguât des autres.

Fourbe, menteur et lâche, il avait joué avec l'honneur d'une jeune fille, il l'avait trompée, déshonorée et perdue à tout jamais.

Mais, naïve qu'elle avait été, elle ne s'était donc pas aperçue de la comédie indigne où il l'avait enveloppée, de la fausseté des caresses dans lesquelles il l'avait endormie pour qu'elle ne pût rien voir du piège où elle était si grossièrement tombée.

Aussi bien, elle avait pris de suite une résolution.

Elle ne partirait pas.

Triste et innocente victime de la comédie qui se jouait, elle voulait y assister jusqu'à la fin, conservant, malgré tout, un vague sentiment d'espoir et de confiance dont sa raison pourtant lui laissait entrevoir la chimère et la folie.

Elle avait l'âme trop candide et le cœur trop fier pour s'arrêter un instant à l'idée de se venger, de se mettre en travers de ce mariage dont la révélation brutale avait détruit son rêve étoilé.

Tanlis que Mariette pleurait dans le silence de sa chambre ses illusions perdues, Francisca triomphait de sa facile victoire, tont en

s'étonnant du calme héroïque que sa cousine avait su conserver dans le cours de cette banale conversation.

— Je savais bien, se dit-elle, qu'elle ne partirait pas.

Mais qu'avait-elle gagné à cela ?

Quel était son but ? Sans doute il lui plaisait de constater le mal qu'elle avait causé dans le cœur de sa cousine détestée.

Elle n'avait pas agi sous l'impulsion d'une jalousie mesquine, car elle n'aimait pas Félix, car elle ne l'avait aimé que dans le luxe momentané qu'il lui avait offert.

Elle était donc jalouse, non pas d'avoir été délaissée pour l'autre, mais parce qu'elle se savait moins belle et moins remarquée que Mariette et parce qu'enfin ce sobriquet admiratif de « Belle Émouleuse », dont on avait orné sa cousine, l'exaspérait au plus haut point.

Qu'advierait-il de sa vengeance ? Elle ne savait.

Que ferait-elle de la lettre qu'elle avait volée ? Elle ne savait pas davantage.

Elle attendrait; le hasard est le maître des événements.

Mais, pour le moment, il lui suffisait de voir souffrir Mariette et qu'elle sut qu'elle souffrait par elle, puisqu'elle avait, la première, annoncé ce projet de mariage dont, il est vrai, l'on commençait déjà à parler à Thies, M. Ravelier père ayant tout intérêt à en propager le bruit afin de lever les dernières hésitations de son fils et de lui montrer qu'il ne pourrait désormais reculer, à moins d'un scandale retentissant.

(A suivre.)

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE
LE BEAU SPAHIS

VII

Confession de Rose O'Donnell

Il écrivit un mot à milady pour lui expliquer le tout ; il l'engageait à renvoyer son costume et à abandonner le dessein de se rendre au bal, Mademoiselle Herncastle détruisit ce billet, elle l'a avoué ; et ceci paraît presque incroyable, capitaine O'Donnell, elle se rendit à la mascarade à la place du major Frankland, dont elle avait revêtu le déguisement. Le major est petit, la gouvernante est grande, mais elle s'arrangea pour que le costume de Lara pût lui aller. Jamais on n'avait entendu parler de pareille chose jusqu'alors. C'est à peine si vous pouvez le croire.

— Je peux croire bien des choses en ce qui regarde mademoiselle Herncastle. C'est une femme extraordinaire.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Haas.

— Une femme extraordinaire, en effet ! Il faut espérer qu'il en est peu comme elle, répondit lady Cecil d'une voix indignée ; et pourtant quoique quelque chose parut me mettre en garde contre elle, elle exerçait une sorte de fascination sur moi dès le principe.

Eh bien, capitaine O'Donnell, voilà comment les choses se sont passées. Nous revînmes de la partie de tir à l'arc, Ginéva prétextait un mal de tête et se retira dans sa chambre. Mais sir Richard ne cessait d'avoir l'œil sur ce qui se passait. Mademoiselle Herncastle fit la toilette de milady, qu'une voiture de louage de Castleford attendait et qui la conduisit chez madame Eversleigh.

La gouvernante s'était arrangée pour cacher dans sa chambre le costume de Lara, et dès que lady Dangerfield fut partie, elle s'habilla en hâte et se dirigea, sous le déguisement qu'elle avait revêtu, de Scarswood à la demeure de madame Eversleigh. Sir Richard, en dépit de toutes ces précautions, avait vu partir sa femme et l'avait suivie.

Arrivé chez madame Eversleigh, il se procura un domino noir et, muni de son masque, il put observer le page tout à son aise. Le chevalier arriva... un peu tard peut-être, pourtant... et Ginéva, qui dansait et se promenait avec lui aussi bien que sir Richard, qui observait le couple, crurent que c'était le major.

— Cela ne me surprend pas, dit laconiquement O'Donnell.

— L'heure du souper arriva, et sous prétext-

te d'aller chercher une glace, le comte Lara disparut. Ginéva dut accepter le bras d'un autre cavalier. Au souper, tout le monde se démasqua, et la première figure qu'aperçut la pauvre Ginéva fut celle de sir Richard. Vous pouvez vous imaginer les sentiments qu'elle éprouva alors ! Quant au major, on ne l'avait vu nulle part. Un moment après, sir Richard disparut, et ma malheureuse cousine, à moitié morte de peur, quitta la salle à manger et la maison de son hôtesse, pour regagner sa propre demeure, où elle arriva dans le plus pitoyable état que vous puissiez imaginer. Ses premiers mots eurent pour objet de demander où était son mari, son premier mouvement fut de se jeter à ses pieds pour implorer son pardon, mais on ne l'avait pas revu, et, depuis ce moment, on ne l'a pas aperçu ici.

— On ne l'a pas revu ?

— Non, capitaine O'Donnell. S'il était rentré chez lui, qu'il eut ragé, tempêté, il y aurait peut-être quelque espoir à garder, mais je crains maintenant qu'il n'en reste aucun. Il est à Castleford, et son homme d'affaires de Londres est avec lui ; ils sont descendus à l'hôtel des Armes de Scarswood. Il refuse de voir sa femme et dit qu'il ne veut plus entendre parler d'elle tant qu'il vivra. Papa a été le trouver, j'y suis allée moi-même, tout a été vain. Il est plus dur qu'une pierre, plus dur que du fer. Elle l'a rendu malheureux assez longtemps voilà toute sa réponse. Elle serait à son lit de mort qu'il ne voudrait pas la voir à présent. Il lui avait dit que, si elle se rendait chez cette femme sous un déguisement d'hom-

me en compagnie de Gaspard Frankland, elle n'habitera plus...

— Mais ce n'était pas !...

— Ce n'était pas le major Frankland. Oui, oui, il sait bien cela ; mais cela ne fait rien, cela ne change rien à sa détermination. Je crois qu'il hait sa femme et qu'il voulait simplement un prétexte pour se séparer d'elle. Cet horrible bal masqué et cette horrible gouvernante le lui ont fourni. Il sait que Gaspard Frankland était à Londres et que mademoiselle Herncastle jouait à la fois le rôle de Lara et celui du major dans cette nuit fatale. Il prétend que cela ne fait rien à l'affaire, que sa femme est allée au bal dans l'espoir d'y rencontrer Frankland, et qu'elle s'était déguisée en homme pour aller chez une femme d'une réputation douteuse. S'il y avait là matière à divorce, il divorcerait, mais comme les faits ne le permettent pas, il se bornera à une simple séparation. Lady Dangerfield pourra rester ici jusqu'à ce que les formalités nécessaires soient accomplies, après cela elle partira pour toujours.

Elle en a perdu presque l'esprit, et ce n'est pas étonnant, quand on réfléchit à ce qu'elle a à perdre, au scandale qui en résultera et aux ennuis qui en seront la conséquence. Et dire que tout cela est l'œuvre de cette femme perverse et vindicative !

O'Donnell n'avait jamais vu lady Cecil aussi émue, aussi animée, aussi surexitée. Était-ce la cause du changement qu'il remarquait sur sa physionomie ?

(A suivre.)

TRANSFORMATION du CABINET DENTAIRE DE LA RUE DU LYCÉE

L.-G. OLLIVIER
CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
SPÉCIALITÉ D'AURIFICATION
Consultations de 9 h. du matin à 5 h. du soir
9, rue du Lycée, 1^{er} étage

A VENDRE
UNE PRESSE A COPIER
A BALANCIER

ABSOLUMENT NEUVE
PRIX : 21 Fr.

S'adresser au bureau du journal

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA

COMMERCE DE BOIS
FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS
FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne,	depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d° hêtre,	2 fr. 50 d°
Parquets pin 28/30,	1 fr. 45 d°
d° d° 25,	1 fr. 35 d°
Parquets peuplier 28/30	1 fr. 95 d°
d° d° 25,	1 fr. 60 d°
Parquets mélèze 28/30,	2 fr. d°
d° d° 25,	1 fr. 75 d°

Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 x 0,80 x 0,85 la pièce 8 fr.
Portes à 5 panneaux 2^m20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.
Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS de VIANDE de BŒUF
TRÈS CONCENTRÉ
dont l'Utilité dans la Cuisine
journalière est incontestable.
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET
MARCHANDS DE COMESTIBLES.

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

OPÉRATEURS :

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Bibliographie

LES ALMANACHS POUR 1904

L'almanach n'est pas jeune, et pourtant il est toujours vivant et bien vivant ; son succès, loin de décroître, semble se renouveler avec les années qui consacrent son utilité. Ni les journaux, ni les revues qui se multiplient, ni les innombrables publications de toutes sortes n'ont pu le remplacer.

Aussi, quand arrivent les longues soirées d'hiver, ils sont toujours les bienvenus, ces modestes amis de la famille, si chers à nos pères, qui nous reparent du bon vieux temps. C'est qu'ils savent à la fois instruire et amuser. C'est qu'ils se font comprendre de tous les âges, de toutes les conditions sociales, conviennent à tous les goûts, en mêlant l'agréable à l'utile.

Comme ils sont variés ces aimables petits livres qui viennent de s'élever des presses de la maison Plon !

Parmi les plus recherchés, il faut citer en tête : l'Annuaire et les Almanachs Mathieu (de la Drôme), qui annoncent avec tant d'exactitude le temps qu'il fera pendant l'année, et qui sont d'une utilité quotidienne pour les agriculteurs, les marins, et en général pour tout le monde, car il n'est personne qui n'ait intérêt à savoir quand le soleil brillera, quand le vent soufflera, quand il pleuvra, neigera, grêlera, gèlera, etc. Rappelons que ces almanachs renferment aussi des prévisions détaillées sur le rendement de toutes les récoltes.

L'Almanach manuel de la bonne cuisine et de la Maitresse de maison est plein de recettes excellentes, de procédés pour faire de bons plats à peu de frais. Les gourmets y trouveront aussi leur compte.

L'Almanach du Savoir-Vivre, par la comtesse de Bassanville, est un code complet de la bonne compagnie ; celui des Dames et des Demoiselles traite spécialement de la toilette et de la confection des petits ouvrages de femme ; l'Almanach de la Mère Gigogne s'adresse aux enfants ; l'Almanach de France et du Musée des Familles est une petite encyclopédie des plus instructives ; l'Almanach scientifique explique les découvertes nouvelles de la science ; l'Almanach du Parfait Vigneron constitue le guide du viticulteur, du fabricant de cidre et du liquoriste ; n'oublions pas non plus le Cultivateur ni le Jardinier.

L'Almanach des Saints Coeurs de Jésus et de Marie et l'Almanach du Bon Catholique s'adressent aux personnes pieuses et aux communautés religieuses.

Notons encore, dans des genres différents : le Parisien, l'Astrologique, l'Almanach illustré des Jeunes Mères, le Petit Almanach national de la France, recueil patriotique d'anecdotes, d'études, de réçits militaires et de renseignements utiles aux réservistes et aux territoriaux ; l'Almanach des célébrités contemporaines, ga-

lerie des illustrations politiques, militaires, religieuses et artistiques de la France et de l'étranger ; l'Almanach Prophétique, consacré aux sciences occultes, aux prédictions, aux phénomènes les plus curieux du somnambulisme, de l'hypnotisme, du spiritisme et de la divination.

L'Almanach des Parisiennes, signé de brillants dessinateurs, est une brochure humoristique, d'un accent très moderne. D'ailleurs, tous ceux qui croient avec raison le rire utile à la santé, qui aiment les bons mots, les gaioises fantaisies, les histoires burlesques, les drôlatiques aventures et les folles équipéees, n'ont qu'à s'adresser à une bande de joyeux compères qui s'appellent : le Lunatique, le Comique, le Pour rire le Charivari, gaillards almanachs qui conservent en nos temps moroses la tradition de la vieille gaieté française !

Enfin, fermant la marche, voici venir : le Mathieu Lensberg, le vénérable aïeul, le doyen des almanachs, qui paraît, imprimé sur le même papier et avec les mêmes types qu'au temps jadis. Mathieu Lensberg et l'ami des villageois, le guide des paysans auxquels il prodigue d'excellentes recettes de toutes sortes.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1586, du 17 octobre 1903.

Le géopier commun, par A.-L. Clément. — Accroissement de la température avec la profondeur. — Une université flottante par H. B. — Les navires transporteurs de trains en Danemark, par R.-B. Pradelle. — La bague Henry pour lampes à pétrole, par Jacques Boyer. — Les raisins et les odeurs, par P. de M. — Eclairage des phares à l'incandescence par l'acétylène, par R. Bonnin. — Les migrations des plantes, par le Dr M. Langeron. — La disparition de la pompe à feu de Chaillot, par Daniel Baillet. — Mineurs et moustiques, par L. de Launay. — Sécheresse et canicule dans les environs du Mont-Blanc, par O. Julien. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 12 octobre 1903, par Ch. de Villedeuil. — Pont des falaises de Gobans (Irlande), par Pierre de Mériel. — Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2429 du 17 octobre 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Arrivée du roi et de la reine d'Italie à Paris. — Leur réception. — La suite des souverains. — Programme des fêtes de l'Hôtel de Ville. — Médailles offertes à Victor-Emmanuel III et à la reine Hélène. — Appartements privés. — « La Tosca » à l'Opéra-Comique (2^e acte).

Grèves du Nord. — Lille : Filature gardée par les cuirassiers. — Le maire d'Armentières. — Sortie de la Maison du Peuple.

Chasses impériales d'Autriche-Hongrie. — Le château de chasse à Murgtzig. — Retour du Tzar de la chasse impériale du fossé Charles.

L'arsenal de Fou-Tchéou. — Entrée principale. — Panorama. — L'île de la Pagode. — Cale pour navire. — La Direction. — Ateliers pour chaudières — Le Dock. — Surveillant et contremaîtres. — M. Doyère à bord de « l'Houseboat » de l'arsenal. — Temple du maréchal Tso. — Maisons des employés. — Le croiseur « Kien ». — Les Chinois employés.

Panorama et pont Elisabeth à Buda-Pesth. — Monument de Vereingatorix à Clermont-Ferrand. — Les Ministres au Musée et au Banquet. — Arrivée du cortège.

Campement à la galerie des Machines des troupes venues en renfort pour le séjour des souverains.

Décoration de l'Avenue de l'Opéra. — Monument de Faidherbe et de Testelin à Lille. — Le Monde Sportif. — L'archiduc Salvator avant son ascension. — Son entourage.

Echecs par M. D. Janowski. — Roman illustré : L'Ombre du Mal, par Mario Donal.

Le numéro 50 centimes

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES
(Près la gare des Marchandises CAHORS)

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

Provisions pour l'hiver

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr.
Le stère, rendu franco à domicile..... 8 fr. 50

COPEAUX DE BUCHAGE ET DE FENDAGE 5 Fr. le Stère
(RENDU FRANCO A DOMICILE)

S'adresser au Chef du Chantier du Chemin de Fer
ou envoyer les commandes à

M. Arsène COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER
AVENUE DES MARCHANDISES
PRÈS LA GARE DES MARCHANDISES